



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 8 mars 2023
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Pierre Voisine, Directeur général
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le maire Zanth ouvre la réunion à 18h31.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2023-19

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

6.4. Dossier des ressources humaines

ADOPTÉE, telle que modifiée

- 5. **Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucune)
- 6. **Réunion à huis clos**

RÉSOLUTION 2023-20

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, telle que modifiée :

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion à huis clos du 8 février 2023
- 6.2 Prolongation de l'entente avec le YMCA
- 6.3 Transfert potentiel de propriété
- 6.4. Dossier des ressources humaines

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h34 et retournent dans la salle du conseil à 19h14.

- 7. **Résolution pour retourner en réunion ouverte**

RÉSOLUTION 2023-21

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

- 8. **Rapport de la réunion à huis clos**

Le maire Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos, que des directives ont été données au personnel et qu'une résolution doit être considérée.

RÉSOLUTION 2023-22

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE le protocole d'entente avec le NCR YMCA a pris fin le 28 février 2023; et

ATTENDU QUE l'administration analyse présentement la position de la Cité par rapport aux différentes façons de livrer et d'offrir une programmation adéquate aux citoyens; et

ATTENDU QUE cette analyse regardera la relation entre la Cité et le NCR-YMCA afin de déterminer si le modèle actuel fonctionne ou s'il doit être modifié; et

ATTENDU QUE le protocole d'entente est écrit de façon à allouer un prolongement de l'entente si les deux parties le désirent; et

ATTENDU QUE pour les raisons mentionnées dans le rapport confidentiel MF2023-001, l'administration recommande de prolonger le protocole d'entente jusqu'au 28 février 2024;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le directeur général de confirmer la prolongation du protocole d'entente pour la gestion du complexe récréatif et culturel avec le NCR YMCA afin que l'entente soit valide jusqu'au 28 février 2024; tel que recommandé

ADOPTÉE

9. Annonces / Présentations spéciales

Le maire Zanth fait une déclaration relativement à la journée internationale du droit des femmes et salue les contributions de la conseillère Diane Choinière et le travail des employées de la Cité de Clarence-Rockland.

Le maire Zanth annonce que le tournoi de golf du maire aura lieu le 18 août et que les profits iront aux organismes de charité de la Cité de Clarence-Rockland.

À ce point-ci, la réunion régulière est ajournée pour aller en comité plénier.

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

a. Présentation de Michel Villeneuve de la Corporation du sentier récréatif de Prescott-Russell concernant l'avenir du sentier (parc linéaire)

Eric Collard de la Corporation du sentier récréatif de Prescott-Russell fait la présentation.

10.2 Pétitions et correspondance (aucune)

10.3 Avis de motion

a. Avis de motion présenté par le conseiller Carl Grimard et appuyé par le conseiller Kyle Cyr concernant un nouveau programme de positivité communautaire

L'avis de motion est présenté.

Le maire Zanth explique que cet avis de motion sera considéré pour adoption lors de la prochaine réunion régulière.

10.4 Rapports des comités/services

a. Pont Cobb's Lake

Suite aux questions, Jean-Luc Jubinville explique que le pont a plus de cent ans et qu'en raison de ses conditions, cela représente un risque de responsabilité injustifiée pour la Cité.

Suite aux questions, Frédéric Desnoyers confirme que les coûts de remplacement du pont représenteraient une augmentation du taux de taxes de 3 à 4%.

La directive suivante est approuvée:

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par André J. Lalonde

QUE le comité plénier recommande que le conseil considère l'adoption d'une résolution pour mandater l'administration de procéder avec l'option de démolition du pont Cobb's Lake Creek tel que présenté dans le rapport TP2022-005B lors du retour en réunion régulière.

b. Politique de remboursement des programmes récréatifs et culturels

La directive suivante est approuvée:

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Stephane Fournier

QUE le comité plénier recommande que le conseil considère l'adoption d'une résolution pour adopter la politique PROG2023-01 – Remboursement des

programmes récréatifs et culturels, avec un amendement à la clause des demandes de remboursement lors du retour en réunion régulière.

ADOPTÉE, telle que modifiée

c. Échéanciers proposés pour le plan stratégique

La directive suivante est approuvée:

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Kyle Cyr

QUE le rapport no. ADM2023-04, au sujet du processus de la planification stratégique soit reçu à titre d'information.

d. Proposition de projet pour la gare de Bourget et présentation par le président de la Corporation des sentiers de Prescott-Russell

Aaron Markel fait la présentation du projet de revitalisation de la gare de Bourget.

La directive suivante est approuvée:

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Stephane Fournier

QUE le comité plénier recommande que le conseil considère l'adoption d'une résolution pour négocier une entente avec la Corporation du Sentier Récréatif de Prescott-Russell pour transférer le bâtiment de la gare de Bourget, lors du retour en réunion régulière.

ADOPTÉE

À ce stade, le comité plénier est ajourné et le conseil reprend la réunion régulière du conseil.

11. Rapport du comité plénier

Le maire Zanth explique que trois résolutions doivent être considérées.

RÉSOLUTION 2023-23

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Stephane Fournier

ATTENDU QUE suite à la présentation du rapport TP2022-005 concernant le pont Cobb's Lake Creek le 19 décembre 2022, l'administration a été mandatée de présenter des options additionnelles afin de considérer de vendre ou de transférer l'emprise du chemin et du pont; et

ATTENDU QUE le conseil a considéré les options supplémentaires présentées lors de la réunion à huis clos du 8 février 2023; et

ATTENDU QU'UN budget de 336 600\$ a déjà été adopté lors du processus budgétaire 2023;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate l'administration de procéder avec l'option de démolition du pont Cobb's Lake Creek tel que présenté dans le rapport TP2022-005B.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2023-24

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Trevor Stewart

ATTENDU QUE le Développement communautaire a lancé son projet-pilote de programmation récréative et culturelle à l'automne 2022; et

ATTENDU QUE des remboursements des frais d'inscriptions aux programmes récréatifs et culturels doivent parfois être effectués; et

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland n'a pas de politique en place qui détaille les paramètres de remboursement des frais d'inscriptions aux programmes récréatifs et culturels;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal approuve la politique PROG2023-01 – Remboursement des programmes récréatifs et culturels, tel que recommandé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2023-25

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Kyle Cyr

ATTENDU QUE la Corporation du Sentier Récréatif de Prescott-Russell a soumis une proposition de projet à la Cité visant à restaurer la gare en respectant sa conception originale et en lui donnant une nouvelle vie; et,

ATTENDU QUE la proposition nécessite le transfert du bâtiment de la Gare de Bourget à la Corporation du Sentier Récréatif de Prescott-Russell ainsi des redevances d'aménagement identifiées pour la restauration de la gare de Bourget au montant de 450 000 \$; et,

ATTENDU QUE l'administration appuie cette proposition de projet puisqu'elle répond aux priorités stratégiques de la Cité,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise l'administration à négocier une entente avec la Corporation du Sentier Récréatif de Prescott-Russell pour transférer le bâtiment de la gare de Bourget ainsi que des redevances d'aménagement identifiées pour la restauration de la gare de Bourget au montant de 450 000 \$ afin de réaliser ce projet.

ADOPTÉE

12. Items des membres du Conseil

12.1 Proposition de la Conservation de la Nation Sud au programme de 2 milliards d'arbres du gouvernement du Canada

RÉSOLUTION 2023-26

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU les dommages considérables causés par la tempête Derecho du 21 mai 2022 aux boisés de l'Est de l'Ontario; et

ATTENDU qu'en raison des difficultés liées à la disponibilité du marché et des entrepreneurs, les opérations de rétablissement sont toujours en cours et bloquées dans certaines régions en raison du manque de ressources disponibles pour les organismes publics et les propriétaires de boisés privés ; et

ATTENDU QUE la Conservation de la Nation Sud est bien placée pour diriger un programme forestier visant à aider à replanter les forêts perdues à la suite de la tempête de mai, compte tenu de son succès dans l'exécution de plusieurs programmes de plantation d'arbres ; et

ATTENDU QUE Conservation de la Nation Sud a préparé une proposition de programme de rétablissement dans le cadre du Programme de 2 milliards d'arbres du gouvernement du Canada, qui est conçu pour aider à partager les coûts des efforts de restauration et de replantation avec les propriétaires et fournir les compétences techniques et les ressources nécessaires pour replanter les forêts perdues.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland appuie la proposition de programme de la Conservation de la Nation Sud au Programme 2 milliards d'arbres du gouvernement du Canada.

ADOPTÉE

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2023-27

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 8 mars 2023, soient adoptés :

- 13.1 Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Réunion régulière du 8 février 2023
- 13.2 Les recommandations suivantes du comité plénier du 8 février 2023
 - a. Résolution pour annuler la facture 10071280 adressée à Sophie Leduc
 - b. Résolution pour approuver les changements à la politique d'embauche
- 13.3 Résolution pour adopter les termes de référence du Comité consultatif du développement communautaire
- 13.4 Résolution pour adopter l'état de la rémunération et des indemnités versées en 2022
- 13.5 Résolution pour adopter les comptes payés pour la période du 2 au 27 février 2023
- 13.6 Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 22 janvier au 18 février 2023

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2023-27

13.2 *ATTENDU QUE le conseil a reçu en comité plénier le 8 février 2023 une lettre datée du 21 novembre 2022 de Josée Rochon demandant l'annulation de la facture no 10071280 adressée à sa fille Sophie Leduc le 15 septembre 2022, au montant de 576,18 \$; et*

ATTENDU QUE le comité plénier a mandaté le personnel de préparer une résolution pour annuler ladite facture no 10071280 .

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la facture #10071280 adressée à Sophie Leduc au montant de 576,18 \$ soit annulée en conséquence.

13.2b. *QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil adopte les changements à la Politique d'embauche, tels que joints au rapport no CORP-2023-001; et*

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que les politiques suivantes soient abrogées:

HR-RH 2016-05 Politique relative à la dotation

HR-RH 2016-06 L'égalité d'accès à l'emploi

HR-RH 2016-07 Recrutement

HR-RH 2016-08 Politique relative à la présélection

HR-RH 2016-09 Politique relative aux entrevues

HR-RH 2016-10 Politique relative à la vérification des références

HR-RH 2016-11 Politique relative à la sélection finale

HR-RH 2016-12 Politique relative à l'orientation du personnel

HR-RH 2016-13 Période de probation

HR-RH 2016-15 Politique relative aux communications avec les candidats

13.3 *ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé la création du comité consultatif du développement communautaire;*

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal approuve les termes de références proposés du Comité consultatif du développement communautaire, tel que recommandé.

13.4 *QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland adopte l'état détaillé de la rémunération et des indemnités versées en 2022 conformément à l'article 284 de la Loi de 2001 sur les municipalités, tel que présenté au rapport no. FIN2023-07.*

13.5 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 2 au 27 février 2023, au montant de 2 159 165,15 \$ soient adoptés tel que recommandé.*

13.6 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 22 janvier au 18 février 2023, au montant brut de 1 028 245,62 \$, et montant net de 684 152,13 \$, soient adoptés tel que recommandé.*

14. Rapports des Comités/Services

14.1 Demande pour la fermeture temporaire de la rue St-Jean aux CUPR

RÉSOLUTION 2023-28

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland demande que les Comtés Unis de Prescott et Russell autorise la fermeture temporaire de la rue St-Jean, entre les rues Patricia et Poupart du 1er avril au 25 août 2023 afin de permettre d'effectuer des travaux de construction majeurs.

ADOPTÉE

14.2 Demande d'amendement au règlement de zonage D-14-587 - 3 Vaudreuil

RÉSOLUTION 2023-29

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE l'amendement proposé au Règlement de Zonage pour la propriété décrite comme étant Lot 1 du Plan 50M-81, Clarence Point, adresse municipale 3 rue Vaudreuil visant à permettre une exception spécifique à la zone résidentielle de Village de densité 1 (RV1) afin de permettre une entreprise à domicile incluant le stationnement pour les véhicules utilitaires avec une exception pour permettre cette activité pour un non-résident de la propriété et ceci sur une base temporaire (3 ans) fut déterminé incompatible avec les usages résidentiels de village avoisinant et états en accord avec le témoignage des voisins que cette entreprise est une nuisance à cause du bruit, des odeurs, de l'éclairage, de la circulation, etc.;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil refuse la demande d'amendement au Règlement de Zonage soumise pour la propriété décrite comme étant Lot 1 du Plan 50M-81, Clarence Point, adresse municipale 3 rue Vaudreuil, identifiée dans le dossier no. D-14-587 et décrite au rapport No. PE2023-016

ADOPTÉE

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2023-30

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

- 15.1 2023-20, étant un règlement pour modifier le règlement 2018-116, étant un règlement pour adopter un plan d'urgence pour la Cité de Clarence-Rockland.

- 15.2 2023-19, étant un règlement pour nommer Mario Villeneuve à titre de chef pompier
- 15.3 2023-21 étant un règlement visant à modifier le règlement de zonage pour la propriété située au 888 Chapman
- 15.4 2023-22, étant un règlement visant à modifier le règlement de zonage pour la propriété située dans le développement Clarence Crossing
- 15.5 2023-23, étant un règlement pour modifier le plan officiel pour le village Morris étape 5 phase I
- 15.6 2023-24, étant un règlement pour amender le règlement de zonage pour le Village Morris Stade 5 Phase I

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2023-31

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2023-18, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 8 mars 2023, soit adopté.

ADOPTÉE

17. Ajournement

Le maire Zanth lève l'assemblée à 21h03.

Mario Zanth, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe